

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite éleable

RS5061 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31768, 31795
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/01/2020
Date d'échéance	27/11/2024

Certificateur(s)

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE · SIRET : 18003502402369

Partenaires habilités

458 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 458 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3F INVESTISSEMENTS	85080773600010	Former et organiser l'évaluation
A2CF	48142229300011	Former et organiser l'évaluation
A2L FORMATION	79982473500036	Former et organiser l'évaluation
A2S CONSEIL	51117414600056	Former et organiser l'évaluation
A4 FORMATION	84240712400010	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200062	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200450	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200468	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200476	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200484	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 458 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5061-certificat-d-aptitude-a-conduire-en-securite-caces-recommandation-489-categorie-6-chariots-eleveurs-a-poste-de-conduite-eleable/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins. Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.489 citée dans le titre de ce dossier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ..).
2. Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
5. Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le test CACES, défini par la recommandation R.489 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

L'OTC est certifié par un organisme certificateur (OC) lui-même conventionné par la Cnam et accrédité par le CoFraC (organisme français notifié). Les modalités de certification répondent aux règles fixées par la R.489 de la Cnam et le référentiel de certification CACES établi par la Cnam.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les compétences sont attestées sur deux épreuves (théorique et pratique) par un testeur (différent du formateur) validé par son organisme testeur certifié.

Le CACES est délivré en cas de succès au test par l'organisme testeur certifié.

Base légale

Date de décision	27/01/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/11/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6872

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Les formateurs trouveront des informations complémentaires sur le CACES dans la brochure ED6348 éditée par l'INRS et téléchargeable en ligne

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5061/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	989
Parcours menés à terme	983
Taux d'achèvement	99 %
Période	02/2022 – 02/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 951
Montant total engagé	1 222 293 €
Coût moyen par dossier	626 €
Durée moyenne	21 h
Période	01/2020 – 11/2024
France compétences	98 %
Reste à charge titulaire	1 %
France Travail	1 %
Entreprise	0 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.